

AVIS

La 17^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal,
le MARDI 17 MAI 2022 à 20 heures 30 précises,

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et dans le respect des règles sanitaires liées à la Covid-19 :

- la séance sera publique,
- le quorum est abaissé au tiers des membres présents,
- chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 7 mars 2022
- Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 8 février 2022

II. INTERCOMMUNALITE

- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier, initié par Cœur d'Essonne Agglomération

III. FINANCES

- Adhésion au groupement de commandes proposé par le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) pour l'achat de fourniture d'énergie (électricité) et des prestations associées

IV. ENFANCE

- Application du quotient familial CNAF à compter du 1^{er} septembre 2022
- Modification des tranches de quotients et application de taux d'effort pour les prestations de services pour 2022/2023

V. ENVIRONNEMENT

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) : reprise de la compétence « mobilité propre » par la commune

VI. PERSONNEL

- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- Création d'un poste d'agent polyvalent d'ouvrier des espaces verts dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, PEC CUI-CAE
- Conclusion de l'avenant au contrat relatif aux évolutions réglementaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales

VII. URBANISME

- Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour le contentieux portant recours contre la délibération n° CM/12/109/2021 du 16 novembre 2021 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ollainville – Instance n° 2200800
- ZAC des Belles Vues – Cession d'un terrain communal à la SORGEM – 1^{ère} phase

VIII. INFORMATIONS

Le 11 mai 2022

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Mairie d'Ollainville • rue de la République 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 20 • www.mairie-ollainville91.fr